

**ÉPREUVE ÉCRITE : CONCOURS D'ADMISSION 2015**

**TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE**

**Mardi 19 Mai 2015**

**Durée de l'épreuve : 2 heures**

## **La violence des mineurs est de plus en plus alarmante**

La bouffée de violence s'emparant des mineurs délinquants a atteint son paroxysme<sup>1</sup>. La chronique ordinaire d'une semaine relatée par la Sécurité publique suffit à convaincre. Le 7 février dernier, à Arnouville-lès-Gonesse, un boulanger était frappé à coups de battes de base-ball par quatre adolescents de 14 et 15 ans après les avoir surpris en train de voler des bonbons. Le même jour, un incendiaire de 14 ans à peine enflammait plusieurs voitures et des conteneurs-poubelles au Havre. Le lendemain, lors d'un « banal chahut dans un bus », un collégien de 15 ans poignarde un adolescent de 17 ans qui lui reprochait de s'être emparé d'un bonnet. Frappée à l'aine, la victime n'a dû son salut qu'à l'arrivée des secours.

Le 10 février dernier, à Grenoble, un trio de filles de 14 à 17 ans avait séquestré un quinquagénaire avant de l'attacher, de le rouer de coups et de le brûler avec des cigarettes pour lui extorquer sa carte et codes bancaires. « Un véritable supplice. On ne peut qu'être révolté par de tels actes monstrueux ! » s'est exclamé mercredi le ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, devant un parterre de responsables départementaux de la police et de la gendarmerie.

Le 10 février toujours, une bande de trois mineurs, dont l'un de 14 ans, passe à tabac des passants à Reims et les dépouille, les laissant pantelants sur le trottoir. Tandis qu'une autre bande armée braquait les locaux commerciaux d'une entreprise à Eragny, n'hésitant pas à « placer une lame de couteau sous la gorge de leur victime terrorisée. » Le plus jeune, n'ayant que 15 ans, a été remis en liberté sous contrôle judiciaire.

« Les services de la Sécurité publique ont été amenés à résoudre durant cette première quinzaine du mois de février un nombre d'enquêtes relatives à des faits de violence, crapuleuse la plupart du temps, impliquant des mineurs de plus en plus jeunes (de 13 à 15 ans), et de plus en plus violents, précise une note interne portée à la connaissance du *Figaro*, et relatée dans les colonnes de l'hebdomadaire **Le Point**. Bien que la part des mineurs impliqués dans la délinquance générale reste stabilisée aux alentours des 20 % sur ces trois dernières années, leur participation à des actes violents, avec l'usage d'une arme ou non, représente une tendance à la hausse. » Ainsi, les mineurs mis en cause dans les vols à main armée sont passés de 374 à 813 entre 2000 et 2009, soit une explosion de 117 % !

L'année dernière encore, selon des statistiques fournies par l'**observatoire national de la délinquance**, les moins de 18 ans ont été à l'origine de 2 567 vols violents commis sans arme contre des femmes sur des lieux publics, ce qui équivaut à un bond de 25 % en dix ans. Désormais, les mineurs sont impliqués dans 54,8 % de ces agressions particulièrement lâches, contre 50,7 % en 2007. Leur part dans l'ensemble des attaques dans les commerces se situe désormais à 47,2 %. De l'aveu même des fonctionnaires, les enquêtes visant les mineurs sont « toujours délicates à effectuer, le relationnel avec les adolescents nécessitant psychologie et discernement des policiers : cette difficulté serait d'autant plus grande, tant sur le plan procédural que relationnel, lorsque les mis en cause sont âgés de moins de 13 ans, situations auxquelles sont régulièrement confrontés les policiers de la Sécurité publique comme à Meaux, Marseille ou Lyon. » Et la note de préciser : « les voyous mineurs, même les moins âgés, après avoir commis des actes parmi les plus graves, n'hésiteraient plus à s'opposer à leur interpellation, qui nécessite l'emploi de la coercition(...). »

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (**Loppsi 2**) adopté le 16 mars dernier au Palais Bourbon a entériné<sup>2</sup> le couvre-feu pour mineurs de moins de 13 ans, passé 23 heures et jusqu'à 6 heures du matin, « pour le protéger », a précisé Brice Hortefeux. « Est-il normal qu'un mineur de 10, 11 ou 12 ans qui à déjà eu affaire à la justice puisse se promener tout seul, à la nuit tombée, sans être accompagné de la personne qui exerce l'autorité parentale ? s'interroge l'hôte de la place Beauvau. Non, bien entendu. Je trouve cela inacceptable. » Selon les dernières statistiques de l'administration pénitentiaire, quelques 665 mineurs sont actuellement placés en détention en France.

Le figaro.fr Société  
26/02/2010  
Christophe Cornevin  
Journaliste au Figaro

### **Définitions :**

<sup>1</sup> paroxysme : Le plus haut de degré d'un phénomène.

<sup>2</sup> entériner : Approuver.

## **QUESTIONS**

### **1<sup>ère</sup> QUESTION :**

**notée sur 6 points**

- Dans un paragraphe rédigé d'une quinzaine de lignes maximum, vous présenterez les idées essentielles du texte.

### **2<sup>ème</sup> QUESTION :**

**notée sur 10 points**

- Selon vous, quelles sont les raisons de l'augmentation de la violence chez les jeunes, puis vous énoncerez les solutions pour faire face à ce phénomène.

### **3<sup>ème</sup> QUESTION :**

**notée sur 4 points**

- Donnez une définition de la « violence » (2 points).
- Citez deux types de violence (2 points).